



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19h04.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages, **Monsieur Steeve VICART** a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 26 février 2019
Aucune autre remarque n'ayant été formulée,
Le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte- rendu.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Compte de gestion 2018,
2. Compte administratif 2018,
3. Affectation du résultat 2018,
4. Taux d'imposition 2019,
5. Budget Primitif 2019,
6. Tarifs cantine au 1^{er} mai 2019,
7. Subventions 2019,
8. Convention de remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par la commune de Rivery pour le compte de la communauté d'agglomération – Equipements sportifs –
9. Projet Cœur de Ville porté par MARIGNAN – Approbation reprise foncière –
10. Projet Cœur de Ville porté par MARIGNAN – Enquête Publique –
11. Projet Cœur de Ville porté par MARIGNAN – Désaffectation de l'emprise foncière –
12. Projet Cœur de Ville porté par MARIGNAN – Autorisation MARIGNAN à déposer le permis de construire relatif au projet immobilier « Cœur de Ville »,
13. Demande de subvention DETR 2019 – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) Ecole Jeanne Arnaud –
14. Convention de servitudes pour raccordement électrique du lotissement OPH d'Amiens Métropole – 13 ter place du Jeu de Boules -
15. Questions diverses.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Vicart Stevee, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance conformément à l'article l'article L 2121-4 du CGCT, le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes conformément à la délibération ci-dessous :

Séance du 04 avril 2019

L'an 2019, le 4 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard Bocquillon.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	20
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Procurat ion(s) :

ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Date de la convocation
29 mars 2019

Etaient absent(s) :

Angélique DUBUS - Hélène BELY

Date d'affichage
29 mars 2019

Etaient excusé(s) :

ROUSSEL Claude - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Clément GRUMETZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 avril 2018 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Steeve VICART

09 avril 2018	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
---------------	-----------------------------------

et publication du

09 avril 2018

vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 770 142,38
	Réalisé :	412 606,65
	Reste à réaliser :	2 383 052,43
Recettes	Prévu :	2 770 142,38
	Réalisé :	653 029,06
	Reste à réaliser :	1 537 475,60

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	3 629 651,37
	Réalisé :	2 723 019,89
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 629 651,37
	Réalisé :	3 337 286,57
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	240 422,41
Fonctionnement :	614 266,68
Résultat global :	854 689,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

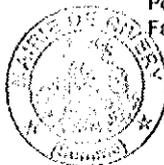
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rivery

- 9 AVR. 2019

le Maire Bernard BOCQUILLON



Bocquillon

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE DE RIVERY
N°2

Séance du 04 avril 2019

L'an 2019, le 4 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard BOCQUILLON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	21 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 1

Étaient présents :

Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICARY - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPEIRE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Irano STASIK - Marc NICOLAS

Procurator(s) :

ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ), Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Date de la convocation
29 mars 2019

Étaient absent(s) :

Angélique DUBUS - Héliène BELY

Date d'affichage
29 mars 2019

Étaient excusé(s) :

ROUSSEL Claude - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Clément GRUMETZ -

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

09 avril 2018

A été nommé(e) secrétaire de séance : Steeve VICART

et publication du

09 avril 2018

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

Je vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rivery

- 9 AVR. 2019

le Maire Bernard BOCQUILLON



Bocquillon



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG); Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

3 – Affectation du résultat 2018 :

COMMUNE DE RIVERY

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

	Résultat CA 2017	Virement à la section d'Inv. 2018	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde restes à réaliser Recettes - Dépenses	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	340 070.43 A		240 422.41 C	Dépenses Recettes D	E	580 492.84 F = A+C
Fonctionnement	986 957.11 A	-500 000.00 B	614 266.68 C			1 101 223.79 G = A+B+C

(Montants en Euros)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

A - B + C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un éventuel déficit antérieur de Fonctionnement		
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU..... (si G en excédent)	G = H+I+J	1 101 223.79 €
Affectation obligatoire		
* à la couverture du besoin d'auto-financement (si F est en déficit) et / ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	H €
Solde disponible affecté comme suit :		
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	I	801 223.79 €
* affectation à l'excédent reporté de Fonctionnement (ligne 002)	J	300 000.00 €
Total affecté au compte 1068 =	H+I	801 223.79 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU..... (si G en déficit)	G	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire , et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'approuver l'affectation de résultat
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : 20

ABSTENTION : 1

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR. 2019



B. Bocquillon

4 – TAUX D'IMPOSITION 2019



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

4 – Taux imposition 2019 :

La prospection du document 1259 relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 fait apparaître un produit attendu de 1 998 106 € en appliquant les taux de 2018.

Afin de respecter l'engagement pris de ne pas augmenter les taux de taxes locales durant le mandat actuel, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de garder pour 2019, les taux de 2018 :

> Taxe d'habitation	:	13.04 %
> Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	28.15 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	57.50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux de fiscalité directe locale suivants pour l'année 2019, soit une reconduction des taux de 2018.

Vote à main levée
UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR. 2019



Boquillon

5 – BUDGET PRIMITIF 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE DE RIVERY
N°5

Séance du 04 avril 2019

L'an deux mille dix neuf le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Bocquillon, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	17	21
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Étaient présents :

Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Cédric MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Procurator(s) :

ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) - Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steve Vicart)

Date de la convocation
29 mars 2019

Étaient absent(s) :

Angélique DUBUS - Héléna BELY

Date d'affichage
29 mars 2019

Étaient excusé(s) :

ROUSSEL Claude - Joëlle SERVAIS - Sophie BOUDAILLEZ - Clément GRUMETZ

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 avril 2019

A été nommé(e) secrétaire de séance : Steve VICART

09 avril 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

et publication du

09 avril 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Bocquillon, Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses : 2 467 612,29

Recettes : 2 467 612,29

Fonctionnement

Dépenses : 3 559 036,44

Recettes : 3 559 036,44

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	2 467 612,29 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	2 467 612,29 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	3 559 036,44 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	3 559 036,44 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Rivery

le Maire Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR. 2019



Bocquillon



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG); Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

6 – Tarifs cantine au 1^{er} mai 2019 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la mise en application des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} mai 2019 à l'identique de 2018 :

Tarifs restaurant scolaire au 1er mai 2019 :

Catégorie	Ressources mensuelles par personne vivant au foyer	Tarif au 01/05/2019
Habitants de Rivery :		
A	moins de 201.99 €	2.25 €
B	de 202 à 264.50 €	2.75 €
C	de 264.51 à 318.62 €	3.63 €
D	plus de 318.62 €	3.94 €
Habitants extérieurs		
E	moins de 201.99 €	2.55 €
F	de 202 à 264.50 €	3.07 €
G	de 264.51 à 318.62 €	3.84 €
H	plus de 318.62 €	4.25 €
Enseignants - I		4.10 €
Personnel communal - J		3.45 €
Adultes extérieurs - K		4.70 €

Vote à main levée
UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON - 9 AVR. 2019



Bocquillon



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

E EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

7-Subventions 2019 :

Monsieur BEAUPERE rappelle au Conseil qu'il convient de décider le versement effectif des subventions aux différentes associations.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité le versement des subventions 2019 aux associations selon le tableau suivant et dit que ces sommes seront prélevées sur l'article 6574 du B.P. 2019 et ce versement étant soumis obligatoirement à la présentation d'un bilan par chaque association.

Nom de l'Association	Montant de la subvention 2019 en €
ACPG-CATM	120
AFM Téléthon	300
Alcool Ecoute Joie et Santé	90
Amicale des anciens Combattants	70
Amicale des Donneurs de Sang	200
Amicale des Secouristes	260
Amicale des Aînés	2 500
Amis Deuch	260
Banque alimentaire	1 055
Club picard du Chien de détente	400
Comité des Œuvres sociales du Personnel	10 600
APER/FCPE (Maternelle+Primaire)	330
Comité des Fêtes	200
Jardins ouvriers	100
Les Amis de Lékana	230
Maison pour Tous de Rivery	210 000
Micro crèche	64 871
OCCE coopérative scolaire Ecole Jeanne Arnaud et Jean Cayeux	5 600
OCCE école maternelle	510
Les Restos du cœur	300
Secours populaire	300
SPA refuge d'Amiens	80
Musée des Hortillonnages	200
Union des délégués départementaux de l'Éducation nationale	50
TOTAL article 6574	298 426

Vote à main levée
UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR. 2019



Bocquillon

**8 – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
SOUTENUES PAR LA COMMUNE DE RIVERY POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS**



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

B - Convention de remboursement des dépenses de fonctionnement supportées par Rivery pour le compte d'Amiens Métropole – EQUIPEMENT SPORTIF

**CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA
COMMUNE DE RIVERY POUR LE COMPTE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Entre

La Commune de RIVERY représentée par son Maire, Monsieur Bernard BOCQUILLON agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 AVRIL 2019

ci-après désignée la Commune
d'une part

Et

La Communauté d'Agglomération Amiens Métropole représentée par son Président, Monsieur Alain GEST, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du

ci-après désignée Amiens Métropole
d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'entretien des équipements Métropolitains situés sur la commune de RIVERY relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.

En 2004, cet entretien était assuré par le personnel de la commune de RIVERY. Une convention et son avenant n°1 signés les 12 juillet 2004 et 28 septembre 2007, toujours en vigueur, définissent les modalités de défraiement de ces dépenses de fonctionnement supportées par la commune

Or, depuis certains équipements ont été désaffectés voire démolis d'autres ont été transférés, et les superficies modifiées.

Cette nouvelle convention prend en compte les évolutions constatées, énumère les équipements dont le nettoyage continu à être effectué par les agents de la commune de RIVERY et établit l'état des dépenses de fonctionnement à rembourser annuellement.

ARTICLE 2 : Ces états de remboursement seront ventilés en fonctionnement dans le budget culture et sport du Territoire NORD

ARTICLE 3 : ETABLISSEMENTS ET CALCUL DE L'ALLOCATION

L'année 2019 constitue l'année de référence pour l'actualisation des données. Celle-ci sera opérée en appliquant au montant du remboursement la variation constatée de l'indice du point de la fonction publique entre le 1^{er} janvier de l'année n pour laquelle le remboursement est à opérer et le 1^{er} janvier de l'année n-1.

Année 2019

Dénomination	Nature de la prestation	Remboursement forfaitaire 2018 en €	Nombre d'unités	Montant du remboursement
EQUIPEMENTS SPORTIFS				
Terrain de football Rue LAENNEC Parcelle ZE 143	Tonte	3008,44	2	6 016,88€
	Traitement	240,63	2	481,26€
	Traçage	1031,29	2	2 062,58€
	Tondeuse	513,36	2	1 027,12€
	Amortissement tondeuse	309,39	2	618,78€
Sous Total terrain de football				10 206,62 €
Vestiaires football	Nettoyage Petit entretien	16,87 le m2	63	1 062,81€
Salle de sport GUY SAGUEZ Rue BAUDREZ Parcelle AI 44	Nettoyage Petit entretien	16,87 le m2	1485	24 714,55 €
Base nautique 13 Impasse Motte				
1. Nouveaux vestiaires	Nettoyage		41	691,67€
2. Anciens vestiaires	Petit Entretien	16,87 le m2	16	269,92€
3. Salle de musculation			45	759,15€
4. Pelouse	Tonte	0,77 le m2	171	131,67€
Bureaux Base nautique 13, Impasse Motte	Nettoyage Petit entretien	16,87 le m2	25	421,75€
Sous Total base nautique				2 274,16 €
Terrain de pétanque Place du jeu de boules	Entretien	1,60 le m2	134	214,40€
TOTAL Equipements sportifs				38 472,54 €

ARTICLE 5 : ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions de la présente convention entreront en vigueur à la date de transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention remplace la convention du 12 juillet 2004 et son avenant n°1 du 28 septembre 2007. Toutes les dispositions qui lui sont contraires sont abrogées.

FAIT à AMIENS, le

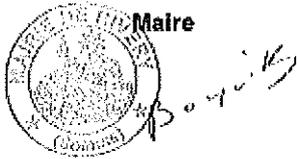
Pour la Commune de RIVERY

Pour Amiens Métropole

Bernard BOCQUILLON

Alain GEST

Président



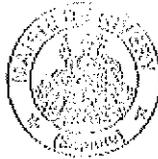
- Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

9 AVR. 2019



Handwritten signature of Bernard BOCQUILLON.

9 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTE PAR MARIGNAN – APPROBATION DE REPRISE FONCIERE



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Volants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Héléne BELY

9 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTEE PAR MARIGNAN – EMPRISE FONCIERE

Monsieur le Maire indique que l'emprise foncière du projet de 7201 m2 est défini sur le plan ci-dessus en pointillé vert dépend du domaine public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

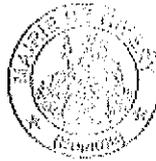
- De valider l'emprise foncière appartenant au domaine public pour le projet Cœur de Ville
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR. 2019



Bocquillon



COMMUNE DE RIVERY (80136)
ARRONDISSEMENT AMIENS NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Excusés : 4
Absents : 2

L'on deux mille dix-neuf le 4 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCCUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCCUILLON - Sylvain VICART - Françoise LEGAY - Colette CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathala JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIOUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoine STEFANIAK - Imène STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Sylvain Vicart) -

Absents : Angélique DUBUS - Hélène BELY

10 - PROJET CŒUR DE VILLE PORTEE PAR MARIGNAN - ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet Cœur de Ville, il y a lieu de réaliser une désaffectation qui elle-même permettra le déclassement, après enquête publique, du parking situé à l'angle de la rue du Général Leclerc et la rue Baudrez, appartenant au domaine public en vue de sa cession à HP MARIGNAN (PROJET CŒUR DE VILLE)

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le déclassement des voies communales est prononcé par le conseil municipal après enquête publique, dans les conditions fixées par les dispositions des articles R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

Le dossier d'enquête présente le projet.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- De lancer l'enquête publique afin de pouvoir effectuer une désaffectation qui elle-même permettra le déclassement du parking situé à l'angle de la rue du Général Leclerc et la rue Baudrez.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée
POUR : UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour exécuter
Le Maire,
Bernard BOCCUILLON



~ 9 AVR. 2019

Boisier

11 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTE PAR MARIGNAN – DESAFFECTATION EMPRISE FONCIERE



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Volants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ). Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG); Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

11 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTEE PAR MARIGNAN – VOLONTE DE DESAFFECTATION DE L'EMPRISE FONCIERE

Dans le cadre du projet du Cœur de Ville, il y aura lieu après l'enquête publique de désaffecter l'emprise foncière afin de faire cesser l'utilisation du bien domanial par le service public auquel ce bien est affecté en vue de son déclassement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'effectuer la désaffectation de l'emprise foncière après l'enquête publique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- De désaffecter l'emprise foncière après enquête publique
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : UNANIMITE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

- 9 AVR, 2019

Bocquillon

12 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTE PAR MARIGNAN – AUTORISATION MARIGNAN A DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF AU PROJET IMMOBILIER « CŒUR DE VILLE »



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Excusés : 4

Absentes : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNÉ - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AJUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ), Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG); Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique DUBUS - Hélène BELY

12 – PROJET CŒUR DE VILLE PORTEE PAR MARIGNAN – Autorisation Marignan à déposer le permis de construire relatif au projet immobilier « Cœur de Ville » sur l'assiette totale du projet

Dans le cadre du projet du Cœur de Ville, Marignan devra déposer un permis de construire pour la réalisation de l'aménagement sur l'assiette totale du projet

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Marignan à déposer un permis de construire pour la réalisation de l'aménagement sur l'assiette totale du projet
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée

POUR : 21



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard BOCQUILLON

Bocquillon - 9 AVR. 2019

13 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 – ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) – ECOLE JEANNE ARNAUD

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2019



COMMUNE DE RIVERY 80138
ARRONDISSEMENT AMIENS NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
Excusés : 4
Absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après constatation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCCOULLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCCOULLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNE - Jules SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Chantal SUIVENG - Jean-Antoni STEFANIAK - Imane STASIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ) - Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Jules SUIVENG) ; Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Clément GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) -

Absentes : Angélique CUBUS - Hélène BELY

1- Délibération pour demande de subventions DETR 2019 – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : école Jeanne Arnaud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune peut être éligible au dispositif « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux) au titre de l'année 2019 porté par la Préfecture de la Somme. Cette subvention concernerait l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école Jeanne-Arnaud.

COMMUNE DE RIVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2019

FICHE FINANCIERE TYPE :		
Demande de subvention D.E.T.R. - EXERCICE 2019		
FINANCEMENT D.E.T.R.		
Montant éligible de Population (E.L.T.) :19.450.....	MONTANT TRAVAUX
Montant D.E.T.R. demandé :	Soit30.....%	
AUTRES FINANCEMENTS		
- subventions :	par DETR5465.....	MONTANT SUBVENTION
(préciser nature et montant)		
28.....%	
21.....%	
21.....%	
Montant global Subventions28165.....	E.L.T. sur 30% éligible
Autofinancement :		
- emprunt :0.....%	
- Fonds propres.....13605.....	
dont TVA.....2684.....	
% en cours ou attribué le?		

COMMUNE DE IVERY
EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- Décide à l'unanimité de solliciter les crédits de la DETR 2019 portés par la Préfecture de la Somme pour le financement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : école Jeanne-Armand.
- Autorise le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.
Pour le Maire certifiée
Le Maire,
Bernard BOCCOILLON

- 9 AVR. 2019



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bernard Bocquillon', written over a horizontal line.

14 – CONVENTION DE SERVITUDES POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU
LOTISSEMENT OPH D AMIENS METROPOLE – 13 TER PLACE DU JEU DE BOULES



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

- Nombre de Conseillers en exercice : 28
- Présents : 17
- Votants : 21
- Excusés : 4
- Absents : 2

L'an deux mille dix-neuf, le 4 Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du 29 mars deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCCUILLON, Maire,

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCCUILLON - Stéve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON - Daniel BEAUPERE - Nathalie JOLY - Céline MAGNE - Jules BLIVENG - Jean-Louis FLOUET - Pierre-Yves DOREZ - Jean-Paul PLEZ - Fabrice AUBEL - DIZIERE Stéphanie - Christel SUIVENS - Jean-Antoine STEFANIAR - Imara STABIK - Marc NICOLAS

Absents excusés : ROUSSEL Claude (qui donne procuration à Monsieur Pierre-Yves DOREZ), Jolite SERVANS (qui donne procuration à Monsieur Jules BLIVENG), Sophie BOUAILLEZ (qui donne procuration à Madame LEGAY Françoise) - Christel GRUMETZ (qui donne procuration à Monsieur Stéve Vicart) -

Absents : Angélique DUBUS - Hélène BELY

14 - Convention de servitudes pour raccordement électrique de l'lotissement OPH D'Amiens Métropole – 13 ter Place du Jeu de Boute Rivery

68



CONVENTION DE SERVITUDES

Commune : Rivery
Département : 80136
Rue Ignace Montoya, 80136 Rivery
M. Claude FLOUET, Maire, élu le 10/06/2014, élu Conseiller Municipal le 10/06/2014, élu Maire le 10/06/2014

Toutes les servitudes :

ENEDIS SA à direction et à conseil de surveillance en capital de 200 000 000 €, avec dont le siège social est : Tour Europe 54 Place des Capucins - 92070 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 889 542 - IFR 444 889 542 000440040 - représentée par Le Directeur Département ENEDIS Pierre M. Jean-Louis GILLET 15 rue Duval D'Angy à Amiens, immatriculée au RCS de Amiens

dirigée et gérée par : Enedis SA

dirigé par :

Et
Mme M. COMMUNE DE RIVERY représentée par son Maire, Bernard BOCCUILLON, après avoir été personnel à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du 29/03/2019 au sein de S. de Rivery
Commune SA - 13 Rue Beaudin, 80136 RIVERY
Téléphone : 03 20 70 76 48
Mairie

- Après avoir qu'ils l'approbation des présentes et l'accord de leurs conseils
- (1) Si les présentes ont une durée, une détermination, un OUV, un objet, un territoire, l'approbation, l'approbation par M. ou Mme Maire, l'adresse de la commune ou l'approbation
 - (2) Si les présentes ont une durée, une détermination, un objet, un territoire, l'approbation, l'approbation par M. ou Mme Maire, l'adresse de la commune ou l'approbation

dirigée et gérée par : le représentant
dirigé par :

ANEXOS	ARTICULO	NUMERO	LEYES	DECRETOS	REGLAMENTOS
ANEXO	1	1	1997	1997	1997
ANEXO	2	2	1998	1998	1998
ANEXO	3	3	1999	1999	1999
ANEXO	4	4	2000	2000	2000

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

- de la Ley 13.263
- de la Ley 13.263 y la Ley 13.264
- de la Ley 13.263 y la Ley 13.265

En consecuencia, queda derogada la Ley 13.264, en sus artículos 1º y 2º, en lo que se refiere a la aplicación de la Ley 13.263, en materia de procedimientos de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias.

En consecuencia, queda derogada la Ley 13.265, en sus artículos 1º y 2º, en lo que se refiere a la aplicación de la Ley 13.263, en materia de procedimientos de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias.

En consecuencia, queda derogada la Ley 13.266, en sus artículos 1º y 2º, en lo que se refiere a la aplicación de la Ley 13.263, en materia de procedimientos de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias, en materia de ejecución de sentencias.

ARTICULO 1 - Creación de un nuevo artículo en el Código de Comercio

Agrega el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, con el siguiente texto: "El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

El presente decreto tiene por objeto, en cumplimiento de lo dispuesto en el artículo 112 de la Ley 13.263, del Código de Comercio, que los jueces, en sus respectivas jurisdicciones, se rijan por:

ARTICULO 2 - Derogación de la Ley 13.264

Le présent article définit la possibilité de la poursuite des poursuites en cas de décès du défendeur par héritier ou par le tiers responsable en la circonstance de la poursuite dirigée à l'Article 1er.

Le présent article a été introduit dans le projet de loi par le Sénat, le 20 mai 1964, dans le cadre de la loi relative à la responsabilité des auteurs de dommages matériels et moraux et à la réparation des dommages matériels et moraux causés par les véhicules automobiles.

Il est ainsi rédigé :

- devant des constatations effectuées dans le délai de la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits, la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre des héritiers ou du tiers responsable sera admise par la responsabilité des auteurs
- lorsque des constatations effectuées dans le délai de la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits, la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre des héritiers ou du tiers responsable sera admise par la responsabilité des auteurs

ARTICLE 3 - Interprétation

1. L'absence de compensation financière et matérielle des personnes physiques de toute nature résultant de la poursuite des faits relatés à l'Article 1er. Cette poursuite de responsabilité sera admise par la responsabilité des auteurs des faits relatés à l'Article 1er.

- 881 - la responsabilité qui résulte des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs (115 C)
- 871 - la responsabilité qui résulte des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs (115 C)

Il est à noter que les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er, les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er.

2. 2019 - Les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er, les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er.

3. 2019 - Les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er, les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er.

ARTICLE 4 - Interprétation

En cas de décès du défendeur, la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs des faits relatés à l'Article 1er.

Les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er, les faits relatés à l'Article 1er sont relatés par l'auteur des faits relatés à l'Article 1er.

ARTICLE 5 - Interprétation

Dans le cas de décès du défendeur, la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs des faits relatés à l'Article 1er.

ARTICLE 6 - Interprétation

La poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs des faits relatés à l'Article 1er.

En cas de décès du défendeur, la poursuite des poursuites dirigées à l'encontre de l'auteur des faits relatés à l'Article 1er est admise par la responsabilité des auteurs des faits relatés à l'Article 1er.

100

La présente délibération est prise pour l'objet des articles 1 et 2 de la délibération n° 2014-01 du Conseil municipal du 12 mars 2014, en vertu de la délibération n° 2014-02 du 12 mars 2014, par laquelle le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer la présente délibération.

Elle est, dès la signature par le Maire, soumise à la validation électronique du Maire et du Conseil municipal.

En conséquence, le Maire est autorisé à signer la présente délibération, à l'exception de la partie relative à la validation électronique.

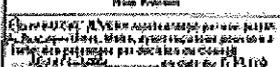
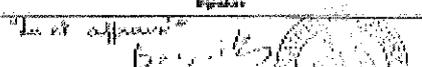
Direction 2266 - VET

Le Maire, qui a été informé des motifs qui ont permis l'adoption de la présente délibération, a déclaré son accord pour la signature de la présente délibération.

Il a également déclaré, à l'issue de la lecture de la présente délibération, que les motifs exposés sont suffisants pour justifier la présente délibération.

Le Maire a été informé de la présente délibération.

Le 9 AVR. 2015

Mon Maire	Signature
	

- 1) Faire passer la signature de la présente délibération "En ligne"
- 2) Faire passer les pages de la délibération en ligne les pages

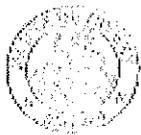
Cadre réservé à l'usage de la signature électronique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DÉCIDE :

- De signer la Convention de servitudes pour raccordement électrique du lotissement CEH D'Amiens Métropole - 13 ter Place du Jeu de Boules Rivery
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce à intervenir au dossier

Vote à main levée
FOUR UNANIMITE



Fait et délibéré en séance les 09, 10, 11 et 12 avril 2015
Pour être confirmé,
Le Maire,
Bernard BOCCQUILLON



045

15 – QUESTIONS DIVERSES

QUESTION DE MR STEFANIAK

Monsieur Stéfaniak a été informé de l'installation de la fibre à Rivery dans 12 à 18 mois. Il suggère de faire un sondage afin de connaître les administrés intéressés, transmettre cette information à Orange qui, si l'adhésion à la fibre est plus de 10 demandes par quartier, Orange (SOCH) devrait intervenir plus rapidement.

Après de nombreux échanges sur ce point, Monsieur le Maire suggère d'insérer un encart dans la lettre d'information afin d'inviter les riverains intéressés par la fibre à se faire connaître.

INFORMATION DE MR DOREZ

Monsieur Dorez souhaite attirer l'attention sur un nouveau GAZ « H » de Norvège qui arrivera en France en 2025 et qui est incompatible avec les systèmes de brûleurs actuels adaptés au GAZ de Hollande.

INFORMATION DE MME DOIGNON



La chasse aux œufs « en plastique » pour les enfants de Rivery aura lieu le 27 avril 2019. Mme Doignon demande de l'aide pour les cacher.

INFORMATION DE MME JOLY

Présentation du véhicule « INFOCOM » à destination de nos aînés, aux nouveaux partenaires financiers le 13 avril 2019 en mairie à 11 h suivi d'un verre de l'amitié. Les élus sont invités à cet événement.

INFORMATION SPORTIVE DE MR VICART



Ça bouge à Rivery !

Le 20 avril 2019, **grande journée cyclisme** Organisée par 2 associations « Rivery Sport Cyclisme » et « USCA Cyclisme qui réunira nos sportifs » de 5 à 77 ans.....de 10 h à 20 h environ....Venez nombreux les encourager sur les boucles de Rivery !

INFORMATION DE MR DOREZ

LE 24 AVRIL A 19 H AU POLE SOCIO-CULTUREL JEAN CAYEUX UN FILM DE 50 MINUTES ENVIRON
PUIS DEBAT ANIME PAR MR DUBOIS SUR L'ART DANS LES HORTILLONAGES



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

Le secrétaire de séance

Steeve VICART

Handwritten signature of Steeve Vicart.

Le Maire

Bernard Bocquillon

Handwritten signature of Bernard Bocquillon.